

Le Fœil *infos*

JUIN 2022 | N°27



p 4

Réunions pour
l'espace
jeunes



p 19

Sébastien : nouvel
agent technique



p 19

Gaëtan : nouveau
cuisinier



Le bonheur est dans le pré !

ÉDITO



SOMMAIRE

> Édito	P 2
> État civil	P 3
> Vie municipale	P 4
> Conseil Municipal	P 6
> Budget	P 10
> Travaux	P 14
> École	P 14
> Associations	P 16
> Activité économique	P 17
> Équipe communale	P 19
> Activité économique	P 20
> Intercommunalité	P 21

Directeur de la publication : Pascal Prido

Conception, réalisation et impression :
RoudennGrafik

Ont participé à ce numéro :

Audrey BRIATTE, Philippe COSQUER, Nathalie COSSON, Jean-Philippe KERHARDY, Marylyn LE MERCIER, Ludovic Le VAILLANT, Amandine PELTIER, Pascal PRIDO

Jun 2022

Année 2022 : vers un nouvel ordre mondial ?

Malgré l'élection présidentielle récente qui devrait lancer un nouveau cycle de 5 années pour notre pays, force est de constater que notre société n'a sans doute jamais été aussi divisée, écartelée, déboussolée, depuis de nombreuses décennies. La dernière campagne électorale aurait dû être une véritable occasion de s'interroger sur notre avenir commun, à court, moyen et surtout à long terme, de s'interroger sur quelle vision, quelle organisation nouvelle à mettre en oeuvre pour notre société, avec qui, pour qui et avec quels moyens. Mais cette campagne a été chamboulée par la poursuite de la pandémie, la progression de l'inflation et surtout par la guerre en Ukraine qui a débutée le 24 février dernier. Cette campagne n'a donc pas permis d'aborder les grands thèmes de notre société qui influent sur notre vie quotidienne.

Les résultats du 1^{er} tour ont montré que les grands partis politiques traditionnels, dit de gouvernement, ont quasiment disparu du paysage politique. Ce constat n'est pas particulièrement étonnant en raison de l'éloignement de plus en plus important de leurs dirigeants vis-à-vis de la base de la société. Ils en ont oublié qui ils représentaient. D'où ce qui a en partie profité à la montée des extrêmes, qui à travers un discours populiste, se veulent plus proches du peuple. Néanmoins, prenons garde à ne pas commettre les mêmes erreurs que celle de certains peuples de l'Europe au début des années 30, il y a bientôt un siècle, avec la montée des nationalismes qui a rapidement abouti à une sombre période. L'actualité aux portes de l'Europe nous en rapproche dangereusement. Cette guerre en Ukraine, si elle ne fait pas de morts dans notre pays, provoque de graves conséquences qui ne vont pas s'arranger tout de suite, comme certaines pénuries sur le secteur de l'alimentaire, amplifiées par la spéculation financière réservée à quelques-uns, au détriment de tous. Ainsi, notre vie quotidienne va s'en trouver impactée durant plusieurs mois, voire plusieurs années. Cet impact sera également important sur les coûts de l'énergie et de l'alimentation, la pénurie de composants électroniques, de pièces détachées en tous genres et de matériaux de construction...

Toutes ces contraintes et conséquences futures m'ont incité à présenter un budget communal très prudent, en repoussant par exemple à plus tard certains gros travaux. De même, il nous a paru important de garder des réserves financières pour les plus démunis, pour les mois à venir, si le besoin s'en faisait sentir. Ainsi, nous continuerons à soutenir nos familles par le maintien des tarifs des prestations périscolaires, celui des taux des taxes foncières, tout en continuant à améliorer notre service public au bénéfice de tous.

Lorsqu'il va falloir rembourser le quoi qu'il en coûte de la pandémie, mais également le blocage des prix de l'énergie par le gouvernement, le choc sera brutal. Ce que le consommateur n'a pas payé hier sera imputé aux contribuables demain...

Enfin, un mot sur le projet éolien du tertre à proximité de Mauguérand, projet soutenu par les uns et décrié par les autres. En tant que maire, je veillerai particulièrement, comme depuis ma prise de fonction, à défendre l'intérêt du plus grand nombre évidemment, mais pas à n'importe quel prix. Et surtout pas si quelques foyers devaient être durablement et fortement impactés. Des réunions publiques auront lieu prochainement et je ne peux que vous encourager à y participer.

En conclusion, permettez-moi de vous souhaiter de bonnes vacances estivales.

Le Maire
Pascal PRIDO



ÉTAT-CIVIL



NAISSANCES

- **Le 25 décembre 2021**, est née à SAINT-BRIEUC, Tchélny MESNAGE, enfant de Charlène MESNAGE, La Gravelle.
- **Le 6 janvier 2021**, est née à PLERIN, Jade SALAÜN, fille de Maxime SALAÜN et de Emeline LE GAL, impasse Ste Anne
- **Le 22 janvier 2022**, est né à SAINT-BRIEUC, Ethan RAULT, fils de Steven RAULT et de Ophélie PLANÇON, rue St André
- **Le 13 février 2022**, est né à PLERIN, Aaron LE BARS, fils de Kévin LE BARS et de Clémence VISSAULT, la Belle Fontaine
- **Le 20 mai 2022**, est née à SAINT-BRIEUC, Myla LE TRAOU, fille de Franck LE TRAOU et de Laury HOAREAU, Maupertuis.

DÉCÈS ET TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

- **Le 25 décembre**, est décédé à SAINT-BRIEUC, Antoine MOREAU, 64 ans, Le Beaudoué
- **Le 29 décembre**, est décédé à LE FOEIL, Gilles LE MÉE, 64 ans, Le Fontenay
- **Le 1er mars**, est décédé à SAINT-BRIEUC, Gilbert DION, 73 ans, rue de la Bruyère
- **Le 20 avril**, est décédée à QUINTIN, Annick ANDRÉ veuve LE VACON, 93 ans, rue de Châtelaudren
- **Le 1^{er} mai**, est décédé à SAINT-BRIEUC, Alain FOUILLET, 68 ans, Mauguérand.

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

- GAEC du Bois Rouxel, pour une fosse à lisier au Bois Rouxel
- RIOU Bernard, pour une véranda à La Noé Renan
- LE PANT Fabienne, pour une maison individuelle au lotissement des Noisetiers
- LE COQ Mickael, pour une maison individuelle au lotissement des Noisetiers
- DELOMPRE Amélie, pour une maison individuelle au 22 bis La Gravelle
- LE GALL Christophe, pour la construction d'un carport à Bel Air
- DURILLON Julie et SIMON Kévin, pour la rénovation d'une habitation à la Ville Haie
- KERBOEUF Bertrand, pour la construction d'un hangar de stockage à fourrage à Malher
- SERMENT Patricia, pour la rénovation et l'extension d'une maison d'habitation, 15 Béchepée
- SAGORIN Yann, pour la rénovation d'une maison d'habitation, 13 Les Ventoués

DÉCLARATIONS PRÉALABLE ACCORDÉES

- MEGALIS, pour le remplacement de poteaux devant le Château de Robien
- LE NEGARET Anthony, pour l'extension d'une maison d'habitation au 45 Béchepée
- NICOLAS Didier pour un carport au 35 Mauguérand
- JESUS Christophe, isolation thermique extérieure et ravalement au 22 La Gravelle
- RAOULT Michel, pour l'installation d'un générateur photovoltaïque au 16 Béchepée
- COLLET Paul, pour la modification d'une ouverture et un bardage bois au Cas du Val
- POURILLE Dominique, pour l'implantation d'une clôture au 1 rue Saint-André
- LE TERTRE ENERGIE pour la pose temporaire d'un mât de mesure du vent au Bout d'en Bas
- LE PROVOST Catherine pour le bardage de pignons en ardoises au 101 rue des Perrières
- MORIN Yvon pour la division en 2 lots d'une parcelle en vue de construire au Carouge
- MONFORT Didier, pour une pergola au 6 La Gravelle
- LE MOY Jacques pour une véranda au 6 impasse Ste Anne
- ODON Christian, pour l'implantation d'une clôture au 3 impasse de Maupertuis
- EARL BRUAND Nicolas pour l'installation d'un générateur photovoltaïque à Lingloret
- PIERRE Olivier pour l'installation de panneaux photovoltaïques au 37 Béchepée
- DE KERSAINT Armelle pour l'abattage d'arbres à La Rochefoucault

Attention : arnaque aux faux RIB dans les boîtes mails !

Un type d'escroquerie d'un nouveau genre visant à falsifier le courriel d'un professionnel pour envoyer un RIB frauduleux accompagné d'une vraie facture sévit actuellement. La vigilance est donc de mise !

Le mode opératoire

Une entreprise ou une personne à qui vous devez de l'argent vous adresse un courriel avec, en pièces jointes, un RIB et une facture, afin d'opérer un virement sur son compte bancaire. Le message est alors intercepté par un pirate qui en reproduit le contenu à l'identique et joint la facture d'origine. Mais seuls changent l'adresse de l'expéditeur et le RIB appartenant à l'escroc. Le courrier initial est donc remplacé par le contenu frauduleux et une fois le virement réalisé sur le compte illicite, le paiement sera donc alors perçu par le pirate et non par le créancier. Une arnaque très bien rôdée et difficile à détecter !

Quelques conseils pour ne pas se faire piéger :

- Afin d'éviter d'être la cible d'une telle attaque, mieux vaut privilégier les échanges de coordonnées bancaires en face à face ou oralement.
- Si ce n'est pas possible, en cas d'envoi par courriel, vérifiez scrupuleusement l'adresse e-mail de votre interlocuteur.
- Il faut demander également au professionnel ou à la personne dont vous êtes débiteur le nom de sa banque et, en cas de doute, son adresse e-mail. Avant d'effectuer le virement, il faut le prévenir et lui demander confirmation du versement de la somme sur son compte dès réception.

En cas d'arnaque, les chances de pouvoir être remboursé sont malheureusement très minces. Mais vous pouvez vous rapprocher d'une association de défense des consommateurs qui pourra vous aider dans vos démarches.

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement-CTRC Bretagne, - 48 Bd Magenta – 35000 Rennes
02 99 30 35 50 – info@mce-info.org
www.mce-info.org

Vie municipale

Médiathèque et Espace Jeunes

Les travaux de la Médiathèque et l'Espace Jeunes de le Fœil ont débuté en juin 2021. Ce nouveau lieu de rencontre intergénérationnelle ouvrira en début d'année 2023. Afin que l'Espace Jeunes de 54 m² réponde aux attentes et besoins des jeunes de la commune, Monsieur Le Maire et les élus de la Commission Jeunesse ont invité les 160 Fœillais et Leslayens nés entre 2003 et 2010 à 3 rencontres. Une quarantaine de jeunes ont participé à ces échanges.

Lors de la première rencontre qui s'est déroulée le 5 novembre 2021, les élus de la commission jeunesse ont présenté le projet aux jeunes, qui ont pu ensuite faire leurs propositions. Ils souhaitent en faire un lieu convivial où se retrouver entre amis autour d'un baby-foot et/ou d'un billard, dans un espace canapé avec un bar ou distributeur de boissons, et un coin cuisine pour les goûters et les anniversaires, un espace pour visionner des films... Ils aimeraient que des tournois et des sorties, telles que bowling ou motocross, soient organisés. Les plus créatifs aimeraient pouvoir y trouver un espace artistique dans lequel ils pourront faire de la musique, du dessin, de la pâtisserie, du jardinage avec éventuellement la participation d'associations qui pourraient proposer des animations. Ils souhaitent également que ce soit un lieu d'entraide où pourraient être proposés de l'aide aux devoirs, des projets pour aider les personnes dans le besoin.

Une seconde rencontre a eu lieu le 11 février 2022. Les élus de la commission jeunesse ont alors fait un retour de leurs visites des Espaces Jeunes de Plédran et de Ploufragan (jours et horaires d'ouverture, services et activités proposés, encadrement, adhésion...). Les jeunes présents ont pu faire de nouvelles propositions, notamment l'organisation d'un repas par les adhérents de l'Espace Jeunes pour faire connaître ce nouveau lieu.

Le 22 avril dernier, les jeunes et les élus de la commission jeunesse ont fait une visite du chantier du futur espace culturel dont l'Espace Jeunes. Puis ils sont allés visiter l'espace jeunes de Ploufragan afin de voir son aménagement, ses équipements... et ainsi pouvoir se projeter.

Dans l'attente de la création d'un compte sur un réseau social qui facilitera les échanges entre les jeunes, les élus et le/la future animateur-trice, il est possible de déposer vos idées et réflexions dans la boîte aux lettres de la mairie.

Les jeunes de la commune qui souhaitent être informés des prochaines rencontres peuvent se faire connaître auprès de la mairie et/ou des élus afin que les invitations leurs soient envoyées.



100 ans Mme Tréhorel

Mme Louise Tréhorel née Friquet a fêté ses 100 ans le 24 janvier dernier à son domicile à la Blandirie entourée de sa famille.

Louise est née le 24 janvier 1922 à la ferme de la Jaunaie d'en Haut au Fœil. Elle a épousé Pierre Tréhorel en 1941. De leur union sont nées trois filles :

Marie-Paule en 1943, Louisette en 1945 et Madeleine en 1950. En 1960, ils s'installent à la ferme des Noés à Quintin jusqu'à la retraite, puis reviennent en 1980 au Fœil à La Blandirie.

Depuis le décès de son époux, elle y réside toujours bien entourée par ses filles, ses sept petits-enfants, dix arrières petits-enfants, ses trois arrières-arrières petits-enfants, ses voisins et ses amis.



Louise aime lire, avoir de la visite et transmettre ses connaissances sur la commune. Au cours de la journée, Françoise Breton (1ère adjointe) lui a offert de la part de la municipalité une orchidée, fleur qu'elle affectionne particulièrement et Pascal Prido (Le Maire) lui a rendu visite. La sémillante centenaire n'a rien perdu de sa vivacité d'esprit et de sa mémoire.

Le samedi 9 avril, les bébés, jardiniers et médaillés du travail étaient à l'honneur

14 bébés sont nés sur notre commune. Le samedi 9 avril, ces 14 nouveaux nés et leurs parents étaient invités par les élus à une petite cérémonie d'accueil. En guise de cadeau de bienvenue, chaque bébé a reçu un bol personnalisé avec son prénom et sa date de naissance. La réception se déroulait dans la salle de motricité de l'école « Les enfants d'abord ».



Pour les parcs et jardins de plus de 1 000 m² : 1. M. et Mme Lagattu ; 2. M. et Mme. Guichard ; 3. M. et Mme. Moysan ; 4. M. et Mme. Huellou. Classés hors catégorie : M. et Mme. Binet.

C'est également au cours de cette cérémonie, que Les médaillés du travail ont reçu leur distinction honorifique en récompense de leur ancienneté effectuée dans l'exercice de leur profession respective.

Pour les médailles d'honneur agricole : argent, Christophe Saouter ; vermeil, Catherine Le Provost ; grand or, Patrick Menguy.

Pour les médaille d'honneur du travail : argent, Laure Auffret, Vincent Avril, Rodrigue Hamon, Marie-Laure Jaffrain, Ludovic le Hannier, Stéphane Pépion ; vermeil : Joël Kervazo, Laurence Oger ; or : Nelly Cornet, Pascal Halnaut, Patrice le Négaret ; grand or : Gildas Guichard. Toutes nos félicitations à tous les récipiendaires !



Huit jardins et parcs de la commune étaient inscrits au concours communal 2021 des maisons fleuries. Les lauréats étaient conviés par la municipalité à recevoir leur prix, une composition de plantes et un bon d'achat. Jeanine Le Bars, adjointe, les a chaleureusement félicités : « Vous participez à l'embellissement de notre commune ».

Pour ce qui est du classement des jardins de moins de 1 000 m² : 1. M. et Mme. Maudieu ; 2. M. et Mme. Caron ; 3. M. et Mme. Le Bihan.



Marché du dimanche matin à Le Fœil

Tous les dimanches matin de 9h à 13h sur la place de la Mairie, vous pouvez retrouver vos commerçants préférés : Magalie Le Ray commerçante en fruits et légumes, Karim Bensalem de Rim-K pizzas (pizzas et hamburgers) et Anne Tallec de Coqueli-Vrac qui vend de l'épicerie alimentaire en vrac et des produits d'hygiène et d'entretien de maison (un dimanche sur deux).

Conseil Municipal

Compte-rendu du Conseil Municipal

DU 21 DÉCEMBRE 2021



Présentation de l'ALEC sur l'opportunité de la mise en place de la géothermie à la salle polyvalente

Monsieur PACQUETEAU Baptiste, conseiller en Énergie à l'ALEC, présente le projet de la mise en place d'une chaudière à géothermie pour la salle polyvalente. En effet, la chaudière de cette salle est en déclin et doit être remplacée prochainement.

AIDE À LA PRODUCTION DE DEUX LOGEMENTS SOCIAUX PAR COTES D'ARMOR HABITAT

LOTISSEMENT DES NOISETIERS

Côtes d'Armor Habitat a déposé le 27/07/2021 une demande de permis de construire en vue de la construction de 2 logements locatifs sociaux au Lotissement les Noisetiers. Le Conseil Municipal, accorde à Côtes d'Armor Habitat une aide à la production de logements sociaux de 9 500 € par logement financé en PLUS, et de 10 000 € par logement financé en PLAI, soit la somme globale de 19 500 € pour son opération située Lotissement les Noisetiers. Cette aide sera versée à la livraison des logements.

RESTAURANT SCOLAIRE : DEVIS REPAS ENFANTS ET ADULTES

Suite au départ de Franck MARIETTE, le cuisinier, il a été nécessaire de trouver une solution pour la fourniture du repas des enfants et des professeurs des écoles dans l'attente de l'arrivée du nouveau cuisinier, Monsieur Gaëtan LEMAINE.

Le Conseil Municipal valide le devis du restaurant de la Vallée de Quintin pour la fourniture des repas tous les midis du lundi au vendredi en liaison chaude pour une période de 6 semaines avec les tarifs suivants : 5,50 € par enfant et 6,00 € par adulte.

RE-ADHESION À L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la ré-adhésion de la commune à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, pour une durée de 4 ans (2022 – 2025), et accepte de verser la cotisation annuelle fixée à 0,86 € par habitant et par an, soit 1229 € (avec une revalorisation de 1,5% chaque année). Il désigne Monsieur LE VAILLANT Ludovic, adjoint, comme élu référent, représentant la commune au sein de l'ALEC, et interlocuteur privilégié de l'ALEC.

Il faut noter que l'économie d'énergie moyenne déjà générée par le service CEP (Conseil en Energie Partagé) auprès des communes adhérentes est évaluée à 2,82 €/habitant/an, et que le potentiel s'élève à près de 6 €/habitant/an. La mission de Conseil en Energie Partagé bénéficie par ailleurs de cofinancements apportés par les agglomérations de Saint-Brieuc et Lamballe et par le Syndicat Départemental d'Energie.

MOTION CONTRE LES FERMETURES DES TRÉSORERIES SUR LE TERRITOIRE

Le 29 octobre 2021, est paru au Journal Officiel un arrêté autorisant le transfert du service des impôts des particuliers et du service des impôts des entreprises de Paimpol à Guingamp au 1er janvier 2022.

À compter du 1^{er} septembre de la même année, est également annoncée la fermeture de la trésorerie. Ainsi, dans le cadre de la restructuration du réseau des finances publiques, improprement dénommée « Nouveau réseau

de proximité », l'État prive la population de l'ensemble du bassin de vie de Paimpol (14 communes selon l'INSEE) et des 19 communes bénéficiaires aujourd'hui du centre des finances publiques de Paimpol d'un service public de proximité en mesure de répondre précisément, rapidement et gratuitement aux besoins des habitants, des entreprises et des collectivités locales.

En conséquence, le Conseil Municipal demande solennellement aux représentants de l'État de revenir sur une décision inappropriée qui suscite colère et incompréhension et qui conduira une fois de plus à éloigner les services de l'État de la population.

CRÉATION DU GROUPE DE TRAVAIL : DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX DE CLOTURES SUITE À L'APPROBATION DU PLU

Monsieur le Maire exprime à son assemblée les difficultés rencontrées depuis la mise en place du PLU au mois de juillet en ce qui concerne les déclarations de travaux pour les clôtures. Il propose la création d'un groupe de travail afin d'uniformiser les poses de clôtures sur l'ensemble de la commune et par zone, de façon à élargir les possibilités mais sans dénaturer l'environnement. Pour cela, le groupe de travail plancherait sur la constitution d'un cahier des charges applicable à la création de clôtures pour les habitants en fonction des zones habitables de chacun. De plus, une commission se réunirait afin de statuer sur chaque projet.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à constituer un groupe de travail avec 4 représentants citoyens, 4 élus afin de mettre en place un document qui établirait les règles applicables aux clôtures et les modèles en fonction de la zone géographique d'implantation et une commission qui se réunirait à chaque demande.

Madame LE BARS Jeanine, Messieurs AUFFRET Yannick, LE VAILLANT Ludovic, PRIDO Pascal se proposent pour constituer cette commission. Un appel à la population va être diligenté afin de trouver 4 membres représentant les habitants.

RECRUTEMENT SUR EMPLOIS NON PERMANENTS D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter sur des emplois non permanents relevant de la catégorie C, aux grades des adjoints techniques et des adjoints administratifs, des agents contractuels pour des accroissements temporaires d'activité pour les services techniques, administratifs et périscolaire.

QUESTIONS DIVERSES :

L'association « Laisse parler ton cœur » remercie la commune pour le succès de la collecte de jouets qui a permis de rassembler 55m3 de jouets.

Major CREZE, gendarmerie de Quintin, accompagné du Gendarme Claude BAZIL en charge du dispositif « Participation Citoyenne », ont présenté cette action aux élus afin d'obtenir l'accord d'un protocole qui sera signé avec la mairie, le Préfet et la gendarmerie afin d'appliquer ce dispositif sur la collectivité.

Compte-rendu du Conseil Municipal

DU 08 FÉVRIER 2022



Présentation du Projet Eolien « Le Tertre » par la Société ArVro Energies du Groupe QUENEA'CH

En présence de Mr de BEAUREGARD Pierre, riverain et propriétaire foncier d'une partie de la zone d'implantation, Pauline CARRO et Julie MOISAN de la société QUENEA'CH ont animé la présentation du Projet Eolien « Le Tertre » par la Société ArVro Energies du Groupe QUENEA'CH.

La localisation de l'étude est située sur « Le Tertre » à cheval sur les communes de Le Fœil (village de Mauguérand) et Plaine-haute.

Une présentation aux élus de Plaine-Haute a été faite lundi 7 février 2022 lors d'un Conseil Municipal.

Un comité d'information et de suivi doit être mis en place par les élus des deux communes afin que la population puisse poser leurs questions, avec la présence de 5 élus de chaque commune.

Le Maire propose de désigner les élus volontaires pour participer au comité de suivi et d'information : BRIATTE Audrey, LE GALL Ghislaine, POIGNAND Yannick, PRIDO Pascal, COSQUER Philippe.

SUBVENTIONS 2022

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

Étoile Sportive de Le Fœil	2 000 €
Comité fêtes et loisirs	100 €
Comité d'organisation de la course Plaintel-Plaintel	100 €
M.J.C de Quintin	1429 € (1 € x 1429 hab)
CFA Plérin	120 €
Quintin Roller Club	450 €
MFR Plérin/Loudéac	80 €
SB Athlétisme Saint-Brieuc	18 €
L'outil en main Saint-Brandan	72 €
Protection Civile Côtes d'Armor	143 €
Secours Populaire	350 €
Croix-Rouge	350 €
Les Restos du Cœur Saint-Brieuc	350 €

Il engage les versements suivants :

- À tout établissement de formation participant à la formation de jeunes apprentis foëillais, 40 €/apprenti
- À toute association sportive et culturelle comptant des jeunes de moins de 18 ans habitant LE FŒIL, licencié ou inscrit pour l'année dans l'association, (18 €/enfant)
- Aux familles d'enfants scolarisés dans des établissements scolaires extérieurs qui en feront la demande, 18 €/élève de la commune pour les voyages de trois jours minimum

et accorde :

- À toute association de Le Fœil un quota de 500 photocopies annuel

- À toute association de Le Fœil une remise de 100 € sur la location de la salle polyvalente ainsi que la location gratuite des couverts
- Prêt de tables et chaises gratuit pour les habitants de la commune

AUTORISATION PERMANENTE ET GÉNÉRALE DE POURSUITES

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la création du Service de Gestion Comptable de Saint-Brieuc a eu pour effet le regroupement de la Trésorerie de Quintin avec celle de Saint-Brieuc Banlieue.

Le Conseil Municipal autorise le comptable public de la Commune de Le Fœil, Monsieur Loïs BOLE, de poursuivre, sans demande préalable à l'ordonnateur, par voie de saisie administrative à tiers détenteur et saisie-vente, tous les redevables qui n'auraient pas réglé leurs dettes après envoi d'une lettre de relance, d'une mise en demeure de payer ou après exercice de la phase comminatoire, sans sollicitation en amont de la part de l'ordonnateur,

DÉROGATION POUR L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS SUR 4 JOURS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal, par délibération du 23 janvier 2018 avait décidé de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements scolaires sur 4 jours au lieu de 4,5 jours.

Depuis, cette dérogation doit être renouvelée chaque année au mois de mars afin de transmettre à l'Académie de Rennes les éléments pour préparer la rentrée scolaire de septembre 2022. Le Conseil Municipal décide de solliciter le renouvellement de la dérogation d'organisation des enseignements scolaires sur 4 jours au lieu de 4,5 jours. Les temps de classes sont donc organisés les lundi-mardi-jeudi et vendredi de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 16H30.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SDIS FAVORISANT LA DISPOBILITÉ DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES SUR LE TEMPS PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal décide d'adopter la convention de Partenariat SDIS, qui permet la prise en charge physique et financière des enfants des administrés ayant souscrit un engagement de sapeur-pompier volontaire pour assurer une intervention se trouvant ainsi dans l'impossibilité de récupérer leur(s) enfant(s) à la fin du temps scolaire,

COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA LISTE ÉLECTORALE

Le rappel de la loi N°2016-1048 du 1^{er} août 2016 notamment Article L.19 V et VI dicte la règle suivante pour désigner les membres de la commission de contrôle de la liste électorale dans les communes de +1000 habitants ayant une seule liste au sein du Conseil Municipal :

Composition à trois membres :

- un conseiller municipal,
- un délégué désigné par la Préfecture (M. LE COQ Yves),
- un délégué désigné par le TGI (Mme ROBIN Suzanne),

Le Conseil Municipal désigne en tant que membre de la commission de contrôle de la liste électorale, M. Yannick POIGNAND.

Conseil Municipal

LOTISSEMENT DES NOISETIERS : VENTE DU LOT 11

Le Conseil Municipal approuve la vente du lot n°11, parcelle ZP 263 à M. LE HERISSON Ludovic et Mme GUILLOU Christelle domiciliés 30, rue des Croix Jarrot – 22800 QUINTIN

QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire informe l'assemblée sur les nouvelles modalités de la Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Le passage à la TEOM va permettre de diminuer le coût pour les foyers. Tous les foyers seront visités pour la mise en place de cette taxe.

La TEOM (taxe) est calculée selon la valeur locative du logement et donc aucun lien avec l'utilisation du service. La TEOM sera composée d'une part fixe calculée selon la valeur locative du logement, et une part variable « incitative » calculée selon les déchets produits (nombre de levées du bac et de passages en déchèterie par exemple).

CALENDRIER PREVISIONNEL :

- 2022 : Enquête, puçage des bacs. Des enquêteurs SBAA passeront dans chaque foyer pour ajuster la capacité des bacs à la taille du foyer, pour équiper les bacs existants de puce et pour sensibiliser les habitants à la prévention du tri.
- 2023 : Année de transition : Facturation fictive, à blanc pour tester la fiabilité du système et pour permettre à l'usager d'avoir un aperçu de sa facture future en 2024 et éventuellement d'adapter ses pratiques pour en diminuer le montant.
- 2024 : Généralisation de la facturation incitative pour l'ensemble des 32 Communes de SBAA. La TEOM sera donc le seul système de facturation pour nos 32 Communes au sein de SBAA à partir du 1^{er} janvier 2024.

Adressage : fin de la distribution des plaques de numérotation aux habitants

Compte-rendu du Conseil Municipal

DU 5 AVRIL 2022

VOTE DES TAUX DE FISCALITE POUR L'ANNÉE 2022

Le Conseil Municipal souhaite poursuivre ses efforts et ne désire pas augmenter les taux des impôts communaux afin de préserver le pouvoir d'achat des administrés. Il fixe par conséquent les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2022 à l'identique de l'année 2021, soit comme suit :

- TFPB : taxe foncière sur les propriétés bâties : 52,73%

- TFPNB : taxe foncière sur les propriétés non bâties : 95,71%

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2022

Lors de la réunion préparatoire du budget avec le comptable public, Mme PERRIER a établi le constat suivant sur la situation financière de la commune :

- la situation financière de la Commune est très satisfaisante
- la capacité d'autofinancement de la commune lui permet de financer ses propres dépenses, elle est de 263 €/habitant pour une moyenne départementale à 221 €/habitant pour les communes de même strate.

- À noter que le taux d'endettement est de 295 €/habitant et il est très inférieur à la moyenne départementale de 584 €/habitant.

La commission des finances s'est réunie le 29 mars 2022 et a émis un avis favorable au projet budgétaire 2022.

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2022 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de 2 789 308,35 € et se décompose ainsi :

• Section fonctionnement : 1 309 800,29 € (dépenses/recettes) section votée au chapitre

• Section investissement : 1 479 508,06 € (dépenses/recettes) section votée au chapitre

VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES NOISETIERS 2022

Le Conseil Municipal adopte le budget annexe Lotissement Les Noisetiers 2022 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de 584 334,77 €

et se décompose ainsi :

- Section fonctionnement : 235 864,62 € (dépenses/recettes) section votée au chapitre
- Section investissement : 348 470,15 € (dépenses recettes) section votée au chapitre

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES – FIXATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT

Le Conseil Municipal fixe les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées comme suit :

- 5 ans pour des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- 5 ans pour des biens immobiliers ou des installations,
- 5 ans pour des projets d'infrastructures d'intérêt national

BUDGET PRINCIPAL : CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR DÉPRÉCIACTIONS COMPTE DE TIERS

En application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque de non recouvrement d'une dette. Le Conseil Municipal constitue une provision de 3552 € des créances concernant des loyers réputés non recouvrables, et décide d'imputer les crédits nécessaires à la constitution de ces provisions à l'article 6817 « Dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs circulants » du budget principal 2022. Il précise que la provision sera reprise partiellement ou totalement par émission d'un titre de recette au compte 7817 lorsque la provision n'aura plus lieu d'être.

DEMANDE SUBVENTION : École des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Quintin

Dans la continuité des années précédentes, l'école JSP de Quintin poursuit son activité chaque samedi matin en période scolaire au centre de secours de Quintin avec douze jeunes de l'agglomération de SBAA de 13 à 15 ans.

Le Conseil Municipal attribue une subvention d'un montant de 100 € à l'Ecole des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Quintin au titre de l'année scolaire 2022-2023.

MÉDIATHÈQUE : EXTENSION DES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Dans le cadre de l'ouverture de la médiathèque, le projet doit évoluer sur les horaires d'ouverture au public. En effet, si la collectivité accepte une extension d'horaire d'ouverture à 22h par semaine pour le public, une subvention pourrait être sollicitée. Cette subvention concerne une prise en charge du salaire de l'agent de médiathèque sur 5 ans. Les 3 premières années, la prise en charge possible de 50 à 70% de la moitié de l'ETP pourrait être accordée. Puis, sur les deux dernières années, prise en charge de la moitié du taux accordée sur les premières années. Le Conseil Municipal approuve le projet d'extension des horaires d'ouverture au public de la Médiathèque, à compter de l'ouverture du nouveau bâtiment au cours du dernier trimestre 2022, comme suit :

- Lundi : FERMÉE
- Mardi, jeudi, vendredi : 15h30-18h30
- Mercredi : 10h-12h30 / 14h-18h
- Samedi : 10h-16h30

et sollicite dans le cadre de la dotation générale de décentralisation, au titre de l'extension des horaires d'ouverture, une subvention au taux le plus large possible dans le cadre du plan de financement auprès des services de la DRAC Bretagne.

QUESTIONS DIVERSES :

- Travaux Église

Un devis avait été signé en juin 2021 avec la Société Macé pour le remplacement du paratonnerre, qui était tombé. Aujourd'hui, cette intervention n'est toujours pas réalisée malgré de nombreuses relances.

M. LE VAILLANT, adjoint aux travaux, a contacté l'entreprise ART CAMP' afin d'effectuer ces travaux au vu de l'urgence de la situation.

Cette entreprise propose un devis d'un montant de 2 562 € ttc pour le changement du paratonnerre ainsi qu'un devis pour le changement de 4 battants en acier des cloches pour un montant de 4 122 € ttc.

Il a été demandé à cette entreprise de fournir un devis pour un contrat de maintenance. Celui serait de 264 €/an avec une gratuité appliquée sur la première année.

Il est demandé de dénoncer le contrat de maintenance avec la société MACE afin de permettre la validation du nouveau contrat de maintenance avec la société ART CAMP'.

Compte-rendu du Conseil Municipal

DU 10 MAI 2022



MÉDIATHÈQUE : ÉQUIPEMENT MOBILIER

Le conseil municipal adopte le projet d'équipement mobilier pour la médiathèque et valide le devis estimatif de la société BOURGEAUD by Mobidécor pour un montant de 35 583,63 € HT. Il sollicite pour mener à bien ce projet, dans le cadre de la dotation générale de décentralisation, au titre de l'équipement mobilier et matériel, une subvention au taux le plus large possible, soit 30% dans le cadre du plan de financement auprès des services de la DRAC Bretagne.

MÉDIATHÈQUE : ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET NUMÉRIQUE

Le conseil municipal adopte le projet d'équipement informatique et numérique pour la médiathèque et valide le devis estimatif de la société ESI pour un montant de 3 810,05 € HT, et celui de la Société BRS Bureautique pour le copieur pour un montant de 2 480,00 € HT. Il sollicite pour mener à bien ce projet, dans le cadre de la dotation générale de décentralisation, au titre de l'équipement informatique et numérique, une subvention au taux le plus large possible, soit 35% dans le cadre du plan de financement auprès des services de la DRAC Bretagne.

ESPACE JEUNE : SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT EUROPE-RÉGION APPEL À PROJET LEADER

Le conseil municipal adopte le plan de financement pour l'espace jeune d'un montant total de 35 198,50 €. Il sollicite pour mener à bien le projet, accompagner l'épanouissement et les initiatives jeunesse, au titre du contrat Europe-Région appel à projet LEADER, une subvention au taux le plus large possible de 80%.

DÉSIGNATION D'UN AMBASSADEUR ARIC

Le conseil municipal désigne Monsieur Philippe COSQUER ambassadeur pour l'Association ARIC. Il représentera les élus aux réunions pour faire émerger les attentes et les besoins en formations des élus.

RECRUTEMENT SUR EMPLOIS NON PERMANENTS D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ ET REMPLACEMENT D'UN AGENT TITULAIRE INDISPONIBLE

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter, sur des emplois non permanents relevant de la catégorie C, aux grades des adjoints techniques, deux agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité et un remplacement d'agent titulaire momentanément indisponible.

LOGEMENTS COMMUNAUX : RÉVISION DES LOYERS

Le conseil municipal révise les loyers communaux avec le taux de 1,61% d'augmentation calculé à partir de l'indice IRL des 4èmes trimestres 2022 et 2021, avec effet au 1er juillet 2022 :

- Logement 1 : 306,16 €
- Logement 2 : 245,82 €
- Logement 3 : 361,89 €
- Logement 4 : 407,69 €
- Logement 5 : 308,55 €
- Logement du Presbytère : 181,63 €

Budget communal 2022 : les investissements

Culture – enfance – jeunesse : 1 063 596 €

918 983 € : construction médiathèque et espace jeunes
Les travaux de la médiathèque ont débuté à la fin du printemps 2021 et devraient se terminer pour la fin de l'année 2022.

L'aménagement intérieur complet de la médiathèque / espace jeunes et en cours de définition et sera finalisé pour une ouverture de l'établissement en début de l'année 2023.

Un poste d'animateur/animatrice est en cours de définition et une responsable de la médiathèque a été recrutée pour la fin de l'année 2022.

- 144 613 € : mobilier médiathèque, mobilier espace jeunes, décoration intérieure, matériels informatiques et multimédia

Aménagement de la commune : 150 908 €

- 45 000 € : Effacement du réseau Télécom à La Gravelle et mise en place de l'éclairage public afin d'améliorer la sécurité routière du rond-point du Volozén
- 39 570 € : Aménagement du bourg – sécurisation du bourg
- 36 000 € : Programme voirie de la commune
- 9 900 € : Mobilier urbain : tables de pique-nique, abri bus
- 9 600 € : Travaux église : paratonnerre et sonorisation
- 5 000 € : Travaux du mur pignon de l'immeuble Saint-Anne
- 3 000 € : Travaux aménagement de l'école « les enfants d'abord »
- 2 838 € : Adressage de la commune (adressage terminé mais non totalement réglé)

Equipements communaux : 56 000 €

- 15 000 € : Mobilier pour la mairie
- 10 000 € : Matériel salle du Tertre / cantine (lave-vaisselle, petit matériel divers)
- 10 000 € : Matériel téléphonique et informatique
- 6 000 € : Panneaux de signalisation
- 5 500 € : Equipements divers pour l'école
- 5 000 € : Salle polyvalente (Étude en vue d'une réfection complète du système de chauffage. Mise en conformité de la cuisine)
- 4 500 € : Matériels service technique (acquisition de différents matériels pour le travail du service technique)



Vue intérieure Médiathèque



Vue extérieure Médiathèque

Endettement de la commune

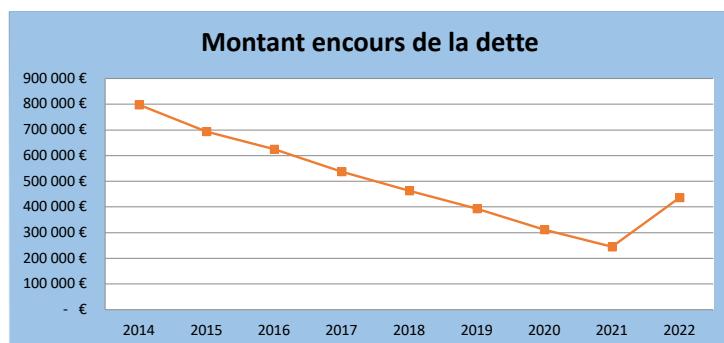
Au 31/12/2021, l'encours total de la dette est de 430 319 € soit 295 € par habitant.

Pour comparaison, il est de 584 € par habitant au niveau départemental, de 599 € par habitant au niveau régional et 576 € par habitant au niveau national.

On peut ainsi remarquer que suite à une période de diminution de l'endettement depuis 2013, la commune a contracté un nouvel emprunt en 2021 pour un montant de 250 k€ à un taux de 0,1%.

Ce faible endettement autorise une latitude budgétaire, ainsi qu'une ouverture vers de nouveaux projets pour la commune.

ÉVOLUTION DU STOCK DE LA DETTE



La Capacité d'Autofinancement (CAF) de la commune

Ce ratio représente la marge de manœuvre dont dispose la commune une fois encaissés ses produits réels et payés ses charges relatives au fonctionnement courant. Plus la CAF est importante, plus la commune est en capacité de réaliser des projets.

C'est une ressource qui permet à la commune de faire face :

- au remboursement des annuités d'emprunt en capital.
- et éventuellement de financer de nouveaux investissements.

En fin 2021, celle-ci est de 384 524 € soit 263 € par habitant, montant supérieur aux moyennes départementale (221 € par habitant), régionale (201 € par habitant) et nationale (164 € par habitant).

La gestion financière saine mise en place par notre commune depuis déjà plus de 25 années aboutit à une CAF nettement supérieure à la moyenne nationale des communes de taille équivalente.

Réinstallation du paratonnerre sur l'église

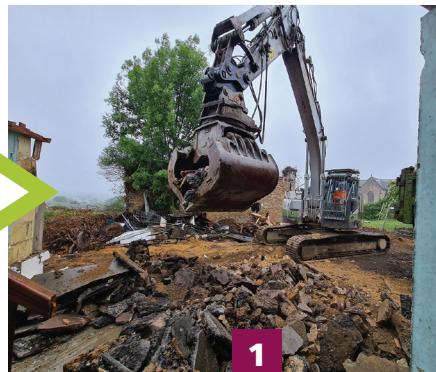
Tombé sur le parvis de l'église il y plus d'un an, le paratonnerre de l'église Notre-Dame du Fœil n'avait toujours pas été réinstallé. Après l'échec d'une tentative d'escalade du clocher le 7 juillet 2021 dans le but d'évaluer les travaux, la mairie a décidé de faire appel à l'entreprise Art'Camp de Morieux. Celle-ci est intervenue mercredi 13 avril, avec le camion nacelle de la société Élévation Service (Saint-Carreuc), spécialiste des travaux en grande hauteur. Après avoir pris position dans la nacelle, Benoît Josse et Alexis René, cordistes de chez Art'Camp, ont pu atteindre en quelques minutes le sommet du clocher à plus de 40 m de hauteur, pour y installer en toute sécurité la nouvelle pointe du paratonnerre.



Petit tour d'horizon sur la Médiathèque



1



1

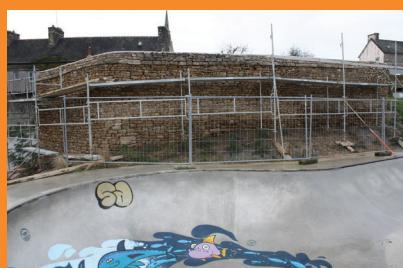


1

Le mur du presbytère

REJOINTOIEMENT DU MUR DU PRESBYTÈRE

Lors de l'aménagement de l'espace jeux, constat avait été fait du mauvais état du mur de l'ancien presbytère, qui borde le skate-park. Pascal Prido, le maire de Le Fœil, explique : «Le mur avait beaucoup souffert. Nous avions deux options : le démonter ou le réhabiliter. Vu son intérêt patrimonial, nous avons décidé de le conserver». Appel a été fait à une entreprise du Fœil, Monfort Maçonnerie, pour nettoyer le mur, le reprendre et refaire des joints à la chaux sur 380 m² de surface. Le mardi 10 mai dernier, les élus ont réceptionné les travaux en présence de Romain Monfort et Virginio Gomès.



PROCHAINEMENT

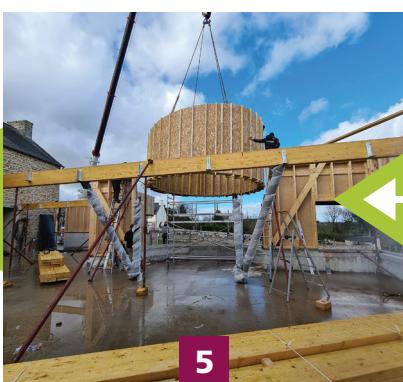
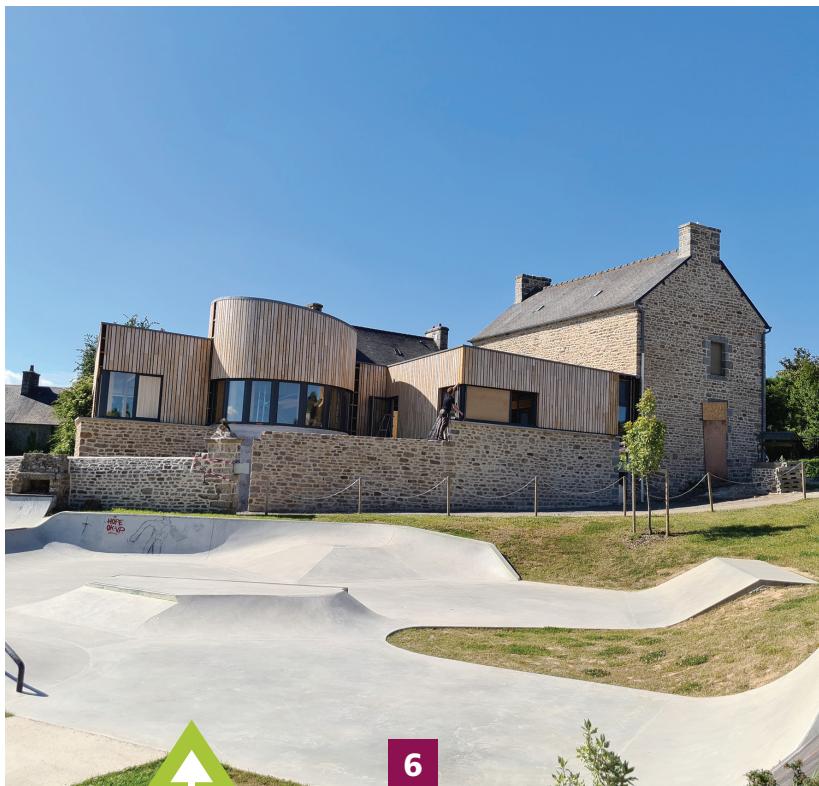
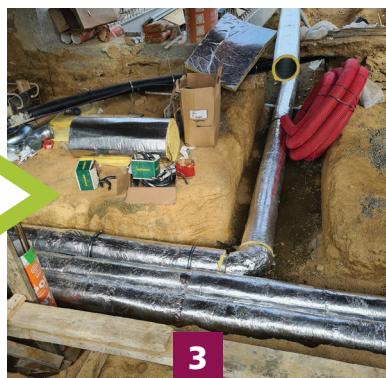
Cloisons intérieures
Entreprise BIDAULT St Donan

Revêtement de sol
Entreprise MIRIEL Dinan

Installation électriques
Entreprise SETIB St Brieuc

Peinture-revêtements muraux
Entreprise POIDEVIN Hillion

- 1. Mai 2021 - Démolition - Entreprise NICOL Ploufragan**
2. Désamiantage - Entreprise NICOL Ploufragan
3. Plomberie-Chauffage - Pose de tuyaux pour la géothermie - Entreprise EREO Lamballe
4. Septembre 2021 - Gros œuvre - Dalle du futur bâtiment - Entreprise BIDAULT St Donan
5. Janvier 2022 - Charpente bois - Pose de la rotonde - Isolation intérieure - Entreprise BCO Plénée-Jugon
6. Menuiseries extérieures - Entreprise FALHER Rostrenen - Toit végétalisé Entreprise DENIEL Trégueux Couverture en zinc Entreprise CBCE Loudéac



CINÉMA POUR LES GS - CP

Les élèves des maternelles GS et CP de l'école du Fœil se sont rendus au cinéma « Club 6 » le mardi 31 mai, dans le cadre des 3 séances « cin'école ».

Ils ont pu découvrir le dessin animé : la petite taupe aime la nature : Soucieuse de l'environnement et de la

préservation de la nature, La Petite Taupe et ses amis ont ravi nos jeunes spectateurs !

Ceci s'inscrit dans le projet de l'école qui est notamment porté sur la préservation de l'environnement.



L'illustratrice

Le 9 décembre, l'ensemble des élèves de l'école Les Enfants d'Abord du Fœil ont reçu, dans le cadre du salon du livre de Ploufragan, Delphine Jacquot, illustratrice de nombreux livres pour la jeunesse.

L'illustratrice a raconté d'abord l'histoire de sa vie en feuilletant un cahier de dessins, puis a expliqué aux enfants comment elle travaille. Les enfants ont aussi pu lui poser de nombreuses questions autour de son métier.

Ensuite est venu le temps des travaux pratiques :

Chaque élève a pu expérimenter ses talents de dessinateur avec les pas à pas de Delphine Jacquot. Ainsi les PS-MS ont dessiné une framboise, les GS-CP une carotte, les CE un lapin et les CM une tortue. Tous ces personnages sont présents dans

le livre «une carapace pour 2», que les élèves avaient découvert en amont.

Cette journée a ravi tous les enfants, Delphine Jacquot a laissé une trace de son passage dans l'école en laissant dans chaque classe un dessin de personnage avec une dédicace personnalisée.



Sur la nappe

Jeudi 28 avril les élèves de Grande section, de CP et de CE1-CE2 de l'école du Fœil se sont rendus à Quintin pour assister au spectacle musical «Sur la nappe». Deux artistes, Marion Rouxin et Eric Doria, ont proposé

un voyage musical autour de la gourmandise. Ils ont chanté des chansons parlant de sucre, de pique-nique, de bonbons... Les enfants ont apprécié la représentation et continuent de fredonner certains airs !

Musique à l'école



Les élèves de PS-MS de l'école «Les-enfants-d'abord» de LE FOEIL ont participé à un cycle de musique du mois d'octobre au mois de décembre 2021 avec Céline Gaudin, musicienne intervenante à Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Au cours des douze séances, les élèves ont joué avec leur voix et ont appris des comptines. Ils ont également découvert des instruments de musique et ont joué avec les sonorités du corps. A travers ces séances, tous les enfants ont vécu des temps d'expression corporelle sous forme de jeux d'improvisation et de danse.

Ce furent des moments riches en découvertes et en émotion.

Un rendez-vous à ne pas manquer... l'événement incontournable de la rentrée associative



Samedi 3 septembre 2022

Salle des Fêtes de Lanfains

De 10h à 17h

Responsables associatifs, si vous souhaitez participer, contactez la MJC du Pays de Quintin (Point d'appui à la vie associative) au 02 96 74 92 55 (auprès de Raphaël THERIN) ou mjcquintinpava22@gmail.com

Associations

Amicale laïque

Une vente de tartines à emporter a eu lieu le samedi 19 mars. 200 cartes ont été vendues.

Les photos de classes ont eu lieu le jeudi 7 avril avec Laurent et Dominique, photographes de Quintin. Merci à Nicolas et Romain (parents d'élèves) pour la construction du pupitre/décor qui a servi aux photos de l'école.

Nous avons encore quelques événements à venir : une vente de savons avec « La Savonnerie d'Armor », le loto qui s'est déroulé à Quintin à la salle des fêtes le vendredi 20 mai.

Le grand événement de cette fin d'année scolaire sera la kermesse de l'école qui se tiendra le dimanche 26 juin à partir de 12h. Venez nombreux.



Club cantonal de gym douce

Les cours de gym d'entretien sont bien repartis depuis septembre 2021. Lors de l'AG du 7 mars, le nouveau Conseil d'Administration a été constitué, ainsi que le nouveau bureau, en partie renouvelé avec l'arrivée de nouvelles adhésions.

Présidente : Jacqueline Allée.

Vice Présidente : Annie Le Mehauté.

Secrétaire : Christine Le Maître, secrétaire adjointe : Colette Le Breton

Trésorière : Anne-Marie Guichard, trésorière adjointe : Régine Perrono.

Pour tous renseignements, contacter Jacqueline Allée au 02 96 74 90 99.



Association Obliti Milites

Au mois d'avril nous avons investi les châteaux de Clisson pour une animation sur trois jours face à 6 000 visiteurs. Le mois de mai s'est bouclé au château de Suscinio sous un soleil radieux.

Notre prochaine intervention se fera aux Médiévales de Saint-Donan les 9 et 10 juillet prochain :

Le Moyen-Âge sera à l'honneur sur la commune de Saint-Donan. Un week-end festif organisé conjointement avec la mairie de Saint-Donan et les associations Mesnie de Penhoët (Tribu de Samaïn), de Quintin et Obliti Milites du Fœil.

Au programme de nombreuses activités à destination des enfants et des familles : entraînement du chevalier, tournoi par équipes, manœuvres et démonstrations de combats, confections de boucliers, calligraphie, enluminures, visite guidée du camp, explications des costumes, démonstrations de savoir-faire...

Les informations seront disponibles à la mairie de Saint-Donan sur la page facebook : médiévales de saint donan 2022.

La saison se clôturera au château de Tiffauges le dernier Week-end de septembre (photo de l'édition 2021).

Facebook : association oblii milites



Étoile Sportive du Fœil

L'Étoile Sportive du Fœil recrute des joueuses féminines afin de compléter son équipe senior.

Tu es motivée ? Tu as envie de t'amuser, donner le meilleur de toi-même sur le terrain ?

Alors, chausse tes crampons et rejoins-nous !

Pour tout renseignement, contacter Stéphane JOUAN : 06 70 96 66 88



«Bs Performance»

Depuis septembre 2021, le garage situé sur la commune, au lieu-dit « Les Portes » a été rebaptisé « BS performance ». Stéphane, le nouveau gérant, est un passionné d'automobiles et spécialiste en mécanique générale toutes marques (vidange, montage/équilibrage de pneus, embrayage, distribution, freinage, rénovation des optiques...), en diagnostique auto, en reprogrammation moteur, ainsi que dans les conversions éthanol.



«Ty Ton'»

C'est à bord de leur Food Truck « Ty Ton' », qu'Antonin et Zénaïde vous donnent rendez-vous tous les mercredis soirs, au lieu-dit « Les Portes » pour vous faire découvrir Burgers, Paninis, Kebabs et autres sandwichs. Depuis l'enfance, Antonin a toujours baigné dans le monde de la restauration, et, c'est riche de différentes expériences professionnelles, que cet autodidacte de la cuisine et sa femme Zénaïde se démarquent en vous proposant des burgers de qualité, préparés avec des produits frais et locaux, qui sortent de l'ordinaire. En plus des « classiques », ces passionnés vous mettront les papilles en éveil avec, chaque mois, un burger différent.

Une autre partie de leur activité est consacrée à la partie traiteur. Ils se déplacent chez vous, en entreprise ou encore en salles des fêtes, pour tout événement. Dans leur cuisine professionnelle sur roue, ils vous proposent un panel étendu de possibilité, allant de l'apéritif au dessert, dans une ambiance chaleureuse et détendue. La simple livraison de repas est également possible. Si vous avez un projet, n'hésitez pas à les contacter pour en discuter avec eux.

Stéphane vous propose des forfaits vidange : filtre à huile + huile à 80 euros ; tous les filtres + huile à 110 euros. L'achat des pièces automobiles par l'intermédiaire d'un grossiste lui permet de pratiquer des tarifs attractifs.

Grâce à son service « Self garage », BS performance, c'est aussi la possibilité de louer un pont à l'heure pour effectuer sa mécanique soi-même, avec le prêt d'outils, et en prime de disposer des conseils d'un professionnel.

Un service de carte grise sera également bientôt disponible.

Pour une demande de devis ou plus d'informations, n'hésitez pas à le contacter. Le garage est ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Contacts/Actualité :

✉ bsperformances22@gmail.com

📞 02.96.69.31.20/ 06.08.23.37.66

🌐 www.bsperformances.com



Vous pouvez également retrouver le Food Truck en soirée, le jeudi à Louargat, le vendredi à Plédran et le dimanche à Trémuson, le mercredi et vendredi midi à Plérin, sur le parking du VandB, et le jeudi midi à Trégueux, sur le parking de Cap Entreprise (zone des Châtelets).

Contacts/Actualité :

✉ ty.ton.bzh@gmail.com

📞 06.65.07.33.53

🌐 www.tyton.fr



Activité économique

Aurélie Philippe : une reconversion professionnelle réussie

Le 31 mai dernier, Aurélie et Mickaël Philippe, agriculteurs sur la commune, nous ont fait le plaisir de nous accueillir pour nous faire partager leur passion pour leur métier, et de revenir sur leurs différents parcours professionnels.

Auparavant employé avicole, Mickaël a dans un premier temps effectué des remplacements sur l'exploitation de vaches laitières de Gérard et Christine Le Vacon, avant de s'associer avec eux durant 8 années. Lorsque ces derniers sont partis à la retraite, Mickaël a repris la ferme.

Aide-soignante en EHPAD pendant 16 ans, Aurélie a pris la décision il y a maintenant 2 ans de rejoindre son mari sur l'exploitation. « Les horaires de nuits et de week-end rendaient la vie de famille très compliquée, et puis j'avais le sentiment d'avoir fait le tour de mon métier » déclare la jeune agricultrice. En pleine crise Covid, elle a donc suivi une formation de 9 mois, durant laquelle elle a pu effectuer différents stages. Ainsi, elle a pu acquérir de solides connaissances et un savoir-faire pour s'occuper de la salle de traite et maîtriser les outils informatiques utiles à la gestion de la ferme.

Aujourd'hui, ils sont heureux et fiers de la réussite de leur exploitation. En effet, celle-ci est constituée d'un cheptel de 100 vaches laitières, qui produisent 972 000 litres de lait à l'année. Une telle production est le reflet du bien-être de leurs animaux. Dans une partie du bâtiment, on peut apercevoir 19 cases destinées à accueillir les petits veaux. Pour nourrir leurs bêtes, Mickaël et Aurélie exploitent 83 hectares de terres agricoles en y faisant pousser de l'herbe et du maïs. En plus des vaches, ils s'occupent également d'un poulailler de 1000 m² dans lequel ils élèvent des coqs destinés à la reproduction.

Les journées sont donc rythmées par la traite des vaches, l'alimentation des animaux, les naissances des petits veaux qui peuvent se produire à toute heure du jour comme de la nuit, les inséminations, le travail aux champs, ainsi que toute la partie administrative, et sans oublier tous les imprévus que l'on peut rencontrer dans ce métier.

Parents de 3 enfants, âgés de 13, 10 et 9 ans, Aurélie et Mickaël ont trouvé le moyen d'allier vie professionnelle et vie familiale. « Après l'école, les enfants viennent à la ferme, quel plaisir de les voir jouer autour de nous » déclare le couple.



Matthieu ROBICHON : Au lieu-dit Le Quillio, c'est une histoire de famille

Ce sont d'abord ses grands-parents, puis ses parents qui ont tenu l'exploitation de vaches laitières. Aujourd'hui à 30 ans, Matthieu Robichon reprend le flambeau de l'exploitation familiale. Depuis l'enfance, que ce soit pendant les vacances scolaires ou les week-ends, il a toujours donné un coup de main à la ferme.

Après avoir passé un baccalauréat professionnel en agriculture, Matthieu a travaillé 4 ans en tant que magasinier au sein d'une coopérative agricole, puis 3 ans dans un élevage de porcs. C'est à la suite de ces différentes expériences professionnelles, qu'il décide de revenir travailler sur l'exploitation familiale. Après 1 an en tant que salarié, c'est en mars 2021 qu'il prend la décision de s'installer en GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) avec ses parents.

À la tête d'un cheptel de 80 vaches laitières, Matthieu envisage d'atteindre le nombre de 90 d'ici 2 ans. « Je préfère faire les choses doucement, mais bien les faire » déclare le jeune agriculteur. Une partie des vaches est inséminée avec des semences de races à viande. Les jeunes veaux issus de ces portées resteront 15 jours avec leur mère, puis partiront chez un engrisseur. Une autre partie des inséminations est réalisée avec de la semence sexée. Cette technique permet d'optimiser le renouvellement du cheptel. Les meilleures femelles sont sélectionnées, puis inséminées avec de la semence sexée femelle. Les veaux issus de ces portées seront pour la plupart des femelles, avec de bonnes caractéristiques génétiques. Sur

l'exploitation, ce sont également 100 hectares de terre qui sont cultivés, ou pousse de l'orge, qui sert à nourrir les bêtes, et du blé, qui lui, sera revendu.

Depuis 10 ans, la ferme est équipée d'un robot de traite automatique. Les vaches y viennent en libre-service, quand elles en ressentent le besoin ; ce qui est un réel confort de vie, aussi bien pour les animaux, que pour les agriculteurs qui ne sont pas obligés d'être présents aux aurores pour la traite matinale. Un nouveau bâtiment est en cours de construction, Matthieu espère que celui-ci sera terminé pour la fin juillet. Une partie sera destinée à accueillir les jeunes veaux, l'autre sera réservé aux génisses.

Avec un frère commercial, et un autre en BTS agroalimentaire, c'est l'esprit rempli de projets que Matthieu s'autorise à imaginer à l'avenir, une partie de l'activité destinée à la réalisation et à la commercialisation de produits transformés.



Équipe communale

Gaëtan LEMAINE

De formation initiale en vente, je n'ai pas poursuivi dans cette activité.

La restauration a été rapidement, mon domaine professionnel.

Durant une quinzaine d'année j'ai travaillé en restauration traditionnelle dans divers établissements.

Néanmoins pendant une période de 5 années, j'ai travaillé au commissariat de Saint-Brieuc, métier qui m'a beaucoup intéressé, mais carrière que je n'ai pas souhaité épouser.

Je me suis consacré de nouveau à développer mon savoir-faire en cuisine, pour aboutir à ma reconversion en restauration collective. J'ai travaillé durant environ 3 ans pour la commune de LANGUEUX en remplacement, puis j'ai obtenu ma titularisation à PORDIC en 2020, et enfin trouvé ma place au sein de la commune de LE FOEIL, où j'espère m'épanouir et faire plaisir aux enfants par ma cuisine.

Vous remerciant de votre accueil et de votre confiance.



Sébastien MEHEUT

J'ai débuté ma carrière professionnelle en 1998, chez LDC Bretagne à Lanfains, durant 3 années.

En 2001, j'ai intégré l'entreprise S.A.T.P à Saint-Donan durant 1 année, comme manœuvre et j'ai également fait un passage chez Beurel TP à Yffiniac pendant 3 mois.

Puis, durant 14 années, j'ai travaillé au service technique de Quintin Communauté et à compter du 1er janvier 2017 j'ai intégré les services de l'Agglomération de Saint-Brieuc.

Jacques TIMONNIER ayant fait valoir ses droits à la retraite en décembre 2021, j'ai postulé pour travailler aux services techniques de la commune au sein de laquelle je réside, terre depuis mon enfance.

Je souhaite apporter ma contribution à l'embellissement et à l'entretien de la commune en réalisant les différentes tâches qui m'incombent, en collaboration avec mon collègue Claude LE DIOT.

Autorisations d'urbanisme



Avant d'entamer une construction, il est nécessaire de demander une autorisation.

Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. L'exécution de travaux sans autorisation préalable est passible de poursuites pénales.

Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 5 m² au sol,
- petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- petites éoliennes,
- châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m.

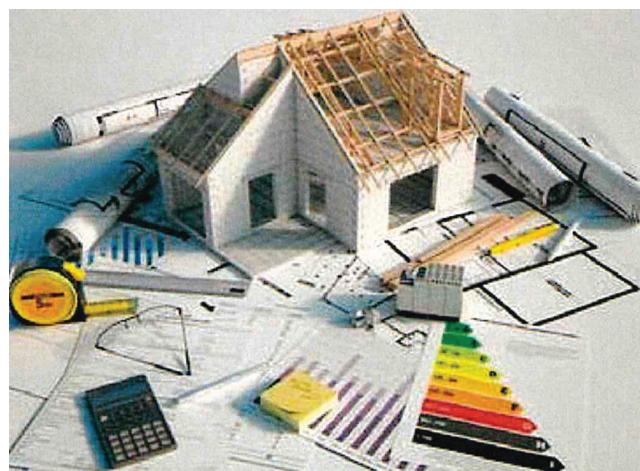
Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- création de 5 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin...) ou d'emprise au sol (40 m² si le bâtiment est situé en zone constructible),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- adjonctions de parements,
- piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,
- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine.



Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.



Le service urbanisme se tient à votre disposition pour les formalités préalables à vos travaux de construction, d'aménagement, de réhabilitation...

VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE) ou VÉLO CARGO

AIDE À L'ACHAT pour l'année 2022

Vélo à assistance électrique : accompagner les usagers

Afin de favoriser la pratique du vélo comme mode de déplacement, Saint-Brieuc Armor Agglomération renouvelle pour l'année 2022 un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) et de vélos cargo neufs à destination des habitants des 32 communes du territoire.



80 000 € pour l'année 2022

- Après avoir déjà engagé près de 190 000 € depuis juin 2020 et subventionné 1 000 ménages, Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé de renouveler une nouvelle enveloppe financière de 80 000 € pour l'année 2022.
- Ce dispositif concerne uniquement les achats réalisés à partir du 1^{er} janvier 2022.
- Saint-Brieuc Armor Agglomération verse au bénéficiaire une subvention correspondant à 25 % du montant du vélo réglé par l'acheteur, plafonné à 150 €, dans la limite des fonds disponibles.
- Les véhicules éligibles sont les vélos à assistance électrique et les vélos cargo à assistance électrique ou non, à 2 ou 3 roues.

Plus d'infos

Saint-Brieuc Armor Agglomération

Service Déplacements - 02 96 77 20 29

Téléchargez le dossier : www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh

Comment bénéficier de l'aide ?

- Téléchargez le dossier sur saintbrieuc-armor-agglo.bzh : téléchargez le formulaire, l'attestation sur l'honneur, la convention et complétez votre dossier avec les pièces justificatives demandées.
- Pensez à vérifier que vous répondez aux critères d'éligibilité de l'aide (article 4 de la convention) :

- L'acquisition doit être réalisée au sein d'une entreprise dont au moins un point de vente est localisé sur une des 32 communes de l'agglomération.
- Le bénéficiaire ne peut être une personne morale et doit demeurer sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération au titre de sa résidence principale.
- Cette subvention ne peut être attribuée qu'à une seule personne par foyer.
- De plus, les ménages ayant bénéficié d'une aide lors des dispositifs similaires les années précédentes ne pourront pas être éligibles à celui-ci.

• Retournez votre dossier complet :

- par voie postale : Saint-Brieuc Armor Agglomération | Service Déplacements | 5, rue du 71^e Régiment d'Infanterie | 22000 SAINT-BRIEUC
- déposez votre dossier complet à l'accueil de l'agglomération (adresse ci-dessus) ou dans la boîte aux lettres.
- ou posez vos questions par téléphone au 02 96 77 20 29

Tout dossier incomplet sera retourné à l'usager. Dossiers gérés dans l'ordre d'arrivée, dans la limite des fonds annuels disponibles.

Intercommunalité

Emplois saisonniers 2022



**JOBS
D'ÉTÉ**

**Vous recherchez un emploi qui a du sens pour cet été ?
Rejoignez nous !**

CONTACT

CIAS Saint-Brieux Armor Agglomération
Service des Ressources Humaines

06 84 51 30 65

Venez en renfort de nos équipes

Aides-soignants(es), Aides à domicile
Candidatures par mail :

recrutement.cias@sbaa.fr



Recrute des Aides à domicile

Pour les 3 Antennes du CIAS

Centre (secteur Saint-Brieuc) – Littoral (secteur Binic-Etables S/Mer) – Sud (secteur Quintin – Ploëuc L’Hermitage)

Le CIAS SBAA est un service public qui accompagne les personnes âgées et/ou les personnes en situation de handicap dans les actes de la vie quotidienne.

Vous souhaitez intégrer une équipe d'aide à domicile à taille humaine tout en effectuant un métier utile et ayant du sens.

Vous aimez aider les autres, vous êtes autonome et mobile, vous avez une bonne capacité d'adaptation et le sens de l'organisation.

Vous représenterez une aide précieuse pour nos bénéficiaires notamment en assurant le maintien de leur autonomie à domicile et en entretenant leur cadre de vie.

Vos missions :

- aide aux déplacements,
- aide à l'entretien du logement,
- aide à la toilette, au lever et au coucher
- préparation et prise des repas,
- courses, accompagnement humain, etc.

Vous travaillerez sur un secteur réduit en fonction de votre lieu d'habitation.

Qualités et qualifications requises :

- Adaptabilité, autonomie, polyvalence

- Disponibilité, sens de l'écoute

- Capacité à s'organiser

- Motivation, ponctualité

- Avec ou sans expérience dans le domaine de l'aide à la personne (formation assurée en binôme avec un titulaire)

- Discrétion et respect de la vie privée

- Permis B et véhicule ou un autre moyen de transport individuel

Conditions d'embauche :

- contrat de 28h/semaine avec possibilité d'heures complémentaires rémunérées
- kms remboursés
- prise en charge des interruptions
- smartphone professionnel pour la planification des interventions

Adresser votre candidature et CV par mail à :

recrutement.cias@sbaa.fr

Renseignements :

accueil CIAS 02 96 58 57 01

Service recrutement 06 84 51 30 65

Accédez à l'emploi public local

Vous souhaitez exercer des métiers aussi variés que gestionnaire finance ou RH, secrétaire de mairie, chargé d'accueil, responsable des services techniques, technicien en voirie, espaces verts ou bâtiments ?

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor et l'université Rennes 2 vous proposent de suivre une licence professionnelle en alternance. Elle est accessible aux étudiants après un bac +2, mais aussi aux personnes en reconversion professionnelle ou souhaitant donner un nouveau tournant à leur carrière.

Cette licence est déclinée en deux parcours : technique (à Saint-Brieuc) et administratif (à Rennes).

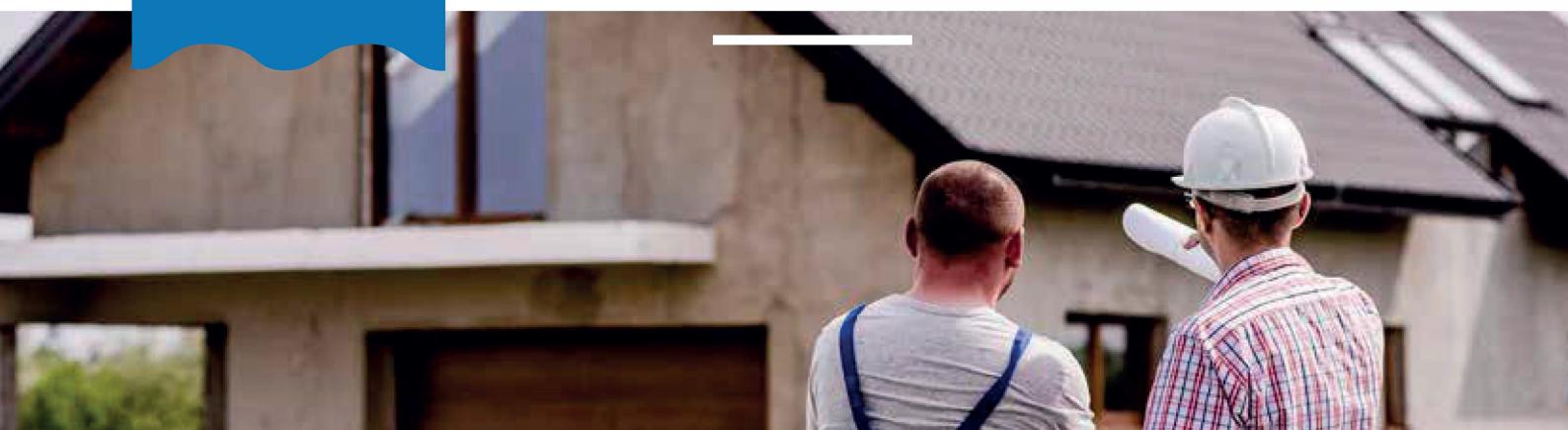
La licence valide un niveau bac +3 et prépare aux concours de la fonction publique territoriale. Avec un

taux d'insertion de 95%, les diplômés travaillent ensuite en mairie, communauté de communes, CCAS, etc...

Les inscriptions sont ouvertes cette année à compter du 22 au 26 août 2022 via la page internet de l'université Rennes 2 : <https://candidatures.univ-rennes2.fr/> ou en envoyant votre CV et lettre de motivation à arnaud.gouriou@cdg22.fr

Pour plus d'informations, consultez le site dédié des licences <https://www.licence-mact.com> ou celui du CDG 22 <https://www.cdg22.fr/mact>

Contact : Arnaud Gouriou, chargé des relations avec l'université au CDG 22. arnaud.gouriou@cdg22.fr 02 96 60 86 12



Vous avez un projet habitat ? Saint-Brieuc Armor Agglomération vous accompagne.

L'Espace Info Habitat (EIH) : c'est l'entrée unique pour vos questions relatives au logement (adaptation, accession à la propriété, construction, rénovation) ou pour tout besoin d'informations juridiques ou fiscales, aides financières, recherche d'un logement social... puisque l'EIH regroupe Saint-Brieuc Armor Agglomération, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat et l'Agence Départementale d'Information sur le Logement.

Actualité



En 2022, l'EIH est **labelisé France Rénov'**. Il s'agit du nouveau dispositif d'état pour l'accompagnement des projets de rénovation de l'habitat.

En chiffres

En 2022, Saint-Brieuc Armor Agglomération investit et vous accompagne dans vos projets habitat. Pour 565 rénovations de logements privés un budget de 1,5 millions d'euros est dédié à la rénovation de logement privés.

NOUVEAU

Guide des aides habitat 2022

Consultez le guide des aides sur infohabitat.sbaa.fr
Vous y retrouverez les dispositifs et les conditions d'éligibilité.

→ Prenez rendez-vous à l'Espace Info Habitat

Réponse personnalisée sur rendez-vous au 02 96 77 30 70.
Une question ?! Besoin d'en savoir plus sur ces aides ? Contactez l'EIH. L'Espace Info Habitat est un **service public neutre et gratuit** de Saint-Brieuc Armor Agglomération qui accompagne les ménages dans leurs projets et démarches habitat : **adapter, acheter, rénover, construire, louer...**

→ Ou rendez-vous dans les pôles de proximité

A vos agendas, planning des permanences sur infohabitat.sbaa.fr
Des **permanences** sont organisées près de chez vous. Prenez rendez-vous au 02 96 77 30 70 pour échanger avec les conseillers

- **Quintin** | La Ville Neuve, Saint-Brandan
- **Plœuc-L'Hermitage** | 11 A rue de l'Église, Plœuc-sur-Lié
- **Binic-Étables-Sur-Mer** | 22, rue Pasteur, Étables-sur-Mer



EIH : 5 rue du 71e RI à Saint-Brieuc

Ouvert du lundi au vendredi 9h à 12h et 13h45 à 17h30, sauf le mardi matin (fermeture de l'accueil).

infohabitat.sbaa.fr - 02 96 77 30 70



La terre, la mer, l'avenir en commun

saintbrieuc-armor-agglo.bzh



**SAIN T
BRIEUC
ARMOR**
AGGLOMÉRATION